

Coopératives : levier ou impasse ?

« L'âge de la retraite est fixé à 55 ans et à 50 ans après vingt ans de présence ». Nous sommes en 1896, les salariés sont membres de la coopérative de la coopérative Adamas (Saint-Claude). Îlot social illusoire ou construction d'une économie des travailleurs porteuse d'alternatives ? Depuis plus d'un siècle le débat agite le mouvement ouvrier.

Au début du 20^e siècle Jules Guesde porte un discours qui sera décliné jusqu'à aujourd'hui, sous des formes moins brutales il est vrai : « Ce sont des coopérateurs, même ouvriers, qui se sont mis au début en travers de l'organisation de classe du prolétariat », explique-il ; « prétendre faire autre chose que du capitalisme dans la société capitaliste est véritablement inouï ! ... Ce sont les lois générales, sorties de la forme de propriété, qui s'imposent, et auxquelles ne sauraient échapper ceux qui veulent créer des oasis dans le désert. Et l'oasis, ici c'est la coopérative, est obligée de se plier aux fins commerciales ou marchandes. » (Discours au congrès de Paris de 1901 du Parti ouvrier français). Karl Marx hésite. Il note que « la valeur de ces grandes expériences sociales ne saurait être surfaite ». Mais « elles ont montré par des faits, non plus par de simples arguments, que la production sur une grande échelle [...] pouvait se passer d'une classe de patrons employant une classe de salariés ». Au sujet de Robert Owen, qui jette les germes du système coopératif, il constate que « l'expérience de cette période (1848-1864) a prouvé jusqu'à l'évidence que, si excellent qu'il fût en principe, si utile qu'il se montrât dans l'application, le travail coopératif, limité étroitement aux efforts accidentels et particuliers des ouvriers, ne pourra jamais arrêter le développement, en proportion géométrique, du monopole, ni affranchir les masses, ni même alléger un tant soit peu le fardeau de leurs misères » (Adresse inaugurale de l'Association internationale des travailleurs, 1864). En 1910, pour Jean Jaurès « en soi, par la suppression du profit capitaliste, par l'identité de l'acheteur et du vendeur, par la gestion collective et démocratique substituée à la direction capitaliste, la coopérative de consommation est une leçon vivante de socialisme. » Il ajoute « Quand la coopération n'aurait d'autre effet en se développant que de donner au prolétariat confiance en lui-même, de lui montrer ce qu'il peut faire dès maintenant par l'utilisation collective de ses ressources de consommation, elle aurait une haute vertu révolutionnaire » (« À l'œuvre », *L'Humanité*, 23 juillet 1910). En 1851, Proudhon prédit que « les compagnies ouvrières, protestation contre le salariat, sont appelées à jouer un rôle considérable dans notre prochain avenir » et donne un exemple : « l'exécution des chemins de fer aurait dû être confiée à des compagnies de travailleurs. S'agit-il de la grande production manufacturière, extractive, métallurgique, maritime, il est clair que là il y a lieu à association : personne ne le conteste plus » (*De la capacité politique des classes ouvrières*, 1865). Kropotkine constate dès 1895, l'ampleur du mouvement coopératif. « Il ne serait pas juste de traiter le mouvement coopératif d'insignifiant. Au contraire. En Angleterre et en Écosse, plus de 1 600 000 personnes et ménages font partie des coopératives de consommation ». Il remarque que « lors de la dernière grève des mineurs du Yorkshire, tout le monde lisait avec stupéfaction que la coopérative en gros de Manchester avait versé 125.000 francs d'un coup au fonds gréviste. On imagine

l'effet de ce cadeau sur l'issue de la grève », pour conclure que « nous savons que dans la révolution sociale, l'association des consommateurs et des producteurs sera une des formes de la société naissante [...] Nous propageons nos idées partout, dans l'union ouvrière, dans la coopération comme dans les masses ouvrières non organisées et en faisant cela puisque nous sommes dans le vrai, nous finirons par faire verser tous ces courants partiels dans un grand courant : l'anarchie. » (Coopération et socialisme, 1895). Enfin pour Bakounine « vingt ans d'expérience, d'expérience unique sur une vaste échelle, en Angleterre, en Allemagne, en France, ont définitivement prouvé que le système coopératif, qui porte indubitablement en lui le germe de l'organisation économique de l'avenir, ne peut, à l'heure et dans les conditions actuelles, affranchir les travailleurs ni même améliorer notablement leur situation matérielle » même si « les associations coopératives ont prouvé que les ouvriers savent et peuvent administrer fort bien les entreprises industrielles, par des ouvriers qu'ils élisent dans leur sein et qui reçoivent la même rétribution que les autres. »

L'élan brisé de la Commune

Sur un terrain fertile, la Commune voit des nombreuses expériences coopératives se développer, sans pour autant toutes aboutir. Dès 1868, à Paris, paraît par exemple un appel à la création d'une cuisine coopérative, la Marmite : « *Travailleurs ! Consommateurs ! Ne cherchons pas ailleurs la liberté et le moyen d'améliorer les conditions de notre existence. L'association libre, en multipliant nos forces, nous permet de nous affranchir de tous ces intermédiaires parasites [...] Associons-nous donc, non-seulement pour défendre notre salaire, mais encore, mais surtout pour la défense de notre nourriture quotidienne. »* La Commune, par décret du 16 avril 1871, confie la gestion des ateliers abandonnés à leurs salariés regroupés en coopératives. Dans le 18ème arrondissement, la corporation des ouvriers selliers demande « *qu'au lieu de livrer le travail de la sellerie à des exploités [...] on le donne aux ouvriers eux-mêmes qui pourraient se constituer en associations »*. À l'initiative de l'Union des femmes, il est élaboré un projet de remise en exploitation des ateliers abandonnés et organisé des ateliers coopératifs pour fournir du travail aux femmes. À ce moment, 42 associations ouvrières de production, 34 chambres syndicales sont recensées. L'élan est cependant limité alors que les initiatives ouvrières se multiplient. Un projet de décret prévoyant une « *réquisition, après inventaire et indemnité ultérieure fixée par des experts, de tous les grands ateliers des monopoleurs, de leurs outils, machines, matières premières [...] Cession provisoire de ces ateliers aux associations ouvrières qui en feront la demande »* est abandonné. Souvent cité, le projet de règlement soumis à l'approbation de la Commune de Paris par les ouvriers des ateliers du Louvre proposait la mise sous gestion ouvrière de la fabrique d'armes. Le projet, signé par les ouvriers de la fabrique, stipule que « *l'atelier est placé sous la direction d'un délégué près de la Commune. Le délégué à la disposition sera nommé par les ouvriers réunis, et révocable chaque fois qu'il sera convaincu d'avoir failli à son devoir [...] Un conseil sera réuni obligatoirement, chaque jour, à cinq heures et demie de relevée, pour délibérer sur les opérations du lendemain ainsi que sur les rapports et les propositions faites, soit par le délégué à la direction, soit par le chef d'atelier, le chef de banc ou les ouvriers délégués... Les délégués sont renouvelés tous les quinze jours »*.

CGT : le débat sur les coopératives (1901)

En 1901, selon Georges Goutet, auteur d'une étude sur les coopératives, il existe 2 500 coopératives en France, dont 1684 de consommation, et certaines ont entre 12 à 15 000 membres. La CGT, dont nombreux membres sont engagés, dans ce mouvement, discute de leur avenir et de la position de la confédération à leur égard. La discussion est vive et contradictoire. Le congrès de 1898, à Rennes, est le premier à se préoccuper des coopératives créées par des Bourses du travail ou des syndicats. Le premier souci est l'application dans les coopératives des normes sociales défendues par le syndicat. Il s'agit dans les coopératives de production de supprimer tout travail aux pièces, d'appliquer l'égalité des salaires et la journée de huit heures. Le délégué de la Bourse de Nice annonce la formation d'une coopérative de boulangerie, dont 30% des bénéfices seront consacrés à fournir gratuitement du pain aux chômeurs. Il demande que les Bourses soient à l'initiative de coopératives de consommation et considère que ces initiatives peuvent attirer des syndicats qui voient ainsi l'utilité du regroupement confédéral. Au terme du débat le congrès émet le vœu que « *les sociétés coopératives de consommation s'engagent à donner de préférence, à égalité de prix et de qualité, leurs fournitures aux sociétés similaires de production [...] et affirmer ainsi, d'une manière pratique, leur solidarité coopérative* ». En 1900, la question des coopératives est de nouveau à l'ordre du jour. Le premier intervenant du débat est le délégué Bourderon. Il dénonce « *l'esprit de lucre qui domine beaucoup de coopératives* ». De même, le délégué Brun s'alarme du fait que « *dans certaines coopératives de production les ouvriers sont plus exploités que chez les patrons* ». Il conclut que « *les coopératives ne peuvent pas rendre de services à la classe des travailleurs et nous croyons que c'est surtout grâce aux syndicats qu'on arrivera à l'émancipation des travailleurs* ». Si le délégué Siffait prend acte de cette situation et cite le cas de la coopérative la Moissonneuse « *gérée par des brigands d'ouvriers* », il considère cependant que « *les coopératives doivent servir de premiers échelons de l'émancipation ouvrière parce qu'ainsi vous formez des organisateurs.* » S'adressant à certains délégués, il poursuit : « *S'il y en a donc qui sont égoïstes [des coopératives], c'est de votre faute ; vous n'avez qu'à y entrer !* » Pour le délégué Souleroy, « *Entrons en masse dans les coopératives et nous y changerons le niveau de pensée existante ; elles ont des tendances bourgeoises, nous les ferons socialistes !* » Dans le même sens, Clément, du syndicat des serruriers, ajoute qu'il a mandat de soutenir les coopératives. Il revient sur les mauvaises pratiques de certaines d'entre elles : « *Toutes les coopératives ont leur berceau dans les syndicats et, généralement, elles ont été créées par des militants qui, ensuite, se lancent dans l'action bourgeoise, parce qu'au moment où ils ont préconisé la coopération, ils pensaient non à l'émancipation des masses, mais leur propre émancipation personnelle* ». Pommier de Tours estime qu'une coopérative « *pourrait donner quelque chose au point de vue de l'émancipation des travailleurs qu'à la condition d'englober tous les éléments ou d'être organisée en commandite sous le contrôle de toutes les organisations ouvrières* ». Au terme de la discussion, considérant que la coopérative « *est un milieu propice pour la propagation des idées de solidarité et des connaissances nécessaires pour l'administration de la société future* » et « *considérant que la plupart des coopératives de production actuelles ne sont basées que des principes bourgeois et égoïstes* », le congrès considère qu'« *il y a donc intérêt que l'élément syndical s'empare des conseils d'administration des coopératives....* », « *Celles-ci deviendraient alors les ateliers coopératifs, propriétés communes, type des ateliers communistes futurs.* ». En conséquence, le congrès invite également les syndiqués « *à pénétrer dans les*

coopératives de consommation... et à y faire appliquer dans une large mesure le principe communiste ». Ces débats, datant d'un siècle, n'ont pas atteint leur date de péremption et résonnent aujourd'hui à l'heure de Fralib, de Railcop, de la Coop des masques ou de la Fabrique du sud. Évidemment toute ressemblance avec ceux d'aujourd'hui n'est pas fortuite.

Les bolcheviques loupent le coche

Figures privilégiées de la révolution russe, les soviets ont occulté les coopératives dans le grand bouleversement de 1917. Pourtant, c'est vers elles que le nouveau pouvoir soviétique réticent va devoir se tourner pour construire un nouveau système de distribution. Le mouvement coopératif russe, né à la fin du 19^e siècle, enrôlait essentiellement la petite-bourgeoise à l'esprit réformiste (anti-autocratique) et s'inspirait de l'expérience des mouvements en Europe de l'Ouest, notamment anglais. Entre 1865 et 1870, on compte 75 coopératives de consommation. À l'échelle du pays, la direction du mouvement coopératif tombe entre les mains des mencheviques. Ses dirigeants défendent la neutralité politique et disent vouloir obtenir un progrès social au moyen d'une lutte économique pacifique et modérée. Le parti bolchevique, de son côté, n'intervient que faiblement dans les coopératives ouvrières, et seulement à partir de 1910. Même s'il considère les coopératives de consommateurs comme des organes de lutte économique, il n'en comprend pas la dynamique et s'en désintéresse. Signalons également, l'existence d'un fort mouvement coopératif en Ukraine qui mériterait une étude à lui seul. À la veille de la révolution d'Octobre, on compte 63 000 coopératives qui réunissent 24 millions de membres. Les coopératives de consommateurs, essentiellement rurales, sont alors majoritaires. Après la révolution de février 1917, les coopératives s'engagent sur la scène politique. Leurs dirigeants soutiennent le gouvernement provisoire qui décide d'une loi libérale sur la coopération, le 20 mars 1917. Six mois après la révolution d'octobre, le 12 avril 1918, le conseil des commissaires au peuple publie un décret sur l'organisation des coopératives, qui se voient assigner la tâche technique d'assurer la distribution. Face à la dramatique désorganisation du système d'approvisionnement, les bolcheviques s'engagent alors dans une politique de compromis avec le secteur coopératif. En 1918-1919, ce sont, par exemple, 400 millions de tonnes de céréales, 51 millions de tonnes de beurre qui passent par le système coopératif. À cette époque, il fournit également l'Armée rouge en chaussures et en tissus. Le basculement du système coopératif du côté du pouvoir soviétique est consolidé lors du troisième congrès des coopératives ouvrières de décembre 1918 où Lénine prend la parole. Cependant, cette nouvelle orientation provoque de nombreuses discussions au sein du parti bolchevique, y compris au sein de sa direction qui voit d'un mauvais œil ce secteur économique relativement autonome. Durant les premières années de la Nouvelle politique économique (NEP), les coopératives de consommateurs connaissent un nouveau développement, protégeant les paysans contre le capital commercial. Dans les années 1920, plus de la moitié des magasins de détail des villages étaient des magasins coopératifs, faisant pièce aux commerçants privés et aux spéculateurs. Cinq ans plus tard, en mai 1923, Lénine revient sur cette question dans *De la coopération*: « *Il me semble que nous ne prêtons pas une attention suffisante à la coopération* », car « *la coopération acquiert chez nous une importance tout à fait exceptionnelle* ». S'il caractérise le mouvement coopératif précédent de « *vielle chimère* », il indique cependant que « *lorsque la population est groupée au maximum dans les coopératives, le socialisme se réalise de lui-même* » ; c'est dire

pour lui « *l'importance énorme, illimitée, que la coopération acquiert pour nous aujourd'hui en Russie* ». Dans ce cadre « *la coopération coïncide entièrement avec le socialisme* ». En Russie, cette politique d'ouverture vers la question coopérative ne portera pas ses fruits. Selon l'historien américain E.H. Carr « les statistiques établies au début de 1924 montraient que 83,4 % du commerce de détail était dans le secteur privé, laissant 10% du secteur aux coopératives et seulement 6,6 % aux organes de l'État et aux institutions ». Si en 1917, les bolcheviques, qui découvrent l'importance stratégique des coopératives après la prise du pouvoir, ont cherché une voie pour construire un secteur de distribution et surtout de production agricole qui ouvre la voie à la socialisation des moyens de production et de répartition, ni les circonstances historiques, ni leurs conceptions politiques dans ce domaine ne leur ont permis d'aboutir. De toute façon il était trop tard. La bureaucratisation du régime ensevelissait déjà tous les organes sociaux indépendants (soviets comme coopératives) sous sa chape de plomb.

De l'autre côté de l'Atlantique

Traversons l'Atlantique, pour découvrir quelques expériences surprenantes. Aux Etats-Unis, le mouvement des coopératives Worker Ownership (littéralement « coopératives en propriété ouvrière ») s'est développé depuis longtemps. La United States Federation of Worker Cooperatives (USFWC), fondée en 2004, revendique 1 000 coopératives, qui comptent au total 10 000 salariés. Cette fédération de coopératives ouvrières entend défendre un « *mouvement coopératif d'emplois stables grâce à la propriété des travailleurs. Nous promovons des lieux de travail détenus, gérés et gouvernés par les travailleurs grâce à l'éducation, à la défense et au développement coopératifs* ». Pour Jessica Gordon Nembhard, spécialiste du mouvement coopératif noir, « *les coopératives noires ont été et sont une méthode de survie économique* », car « *avec une coopérative, les gens contrôlent ce qui leur arrive et les décisions qui sont prises sur le plan économique, et ils en bénéficient. Nous voyons donc que les coopératives sont une stratégie viable, précisément parce qu'elles aident des groupes de personnes partageant les mêmes idées et se trouvant dans des situations similaires à s'aider collectivement et à s'entraider* ». Plus au sud en Argentine, l'un des exemples les plus récents de résistance spontanée des travailleur·euses, fécondant de pratiques alternatives de production et d'occupation des lieux de travail, est celui des *empresas recuperadas por sus trabajadores* (entreprises récupérées par les travailleur·euses, ou ERT). Les ERT sont des entreprises capitalistes en difficulté, reprises par leurs travailleur·euses et rouvertes sous forme de coopératives. On estime qu'il y a près de 20 000 travailleurs et travailleuses qui gèrent eux-mêmes plus de 435 ERT à travers l'Argentine (chiffres de février 2022). Le plus souvent ce sont des travailleurs syndiqués qui en sont à l'initiative. CerealCoop est une de ces entreprises récupérées au sud-est de Buenos Aires. « *Du moment où ils ont cessé de nous payer jusqu'à l'ouverture de la coopérative, à aucun moment nous n'avons laissé l'usine vide. Récupérer la plante n'est pas l'abandonner. Nous avons réussi à maintenir l'infrastructure et à recommencer à produire. Souvenez-vous du mot d'ordre du mouvement national des usines : occuper, résister, produire* » explique Sebastián, un des travailleurs de la nouvelle coopérative céréalière.

Syndicalisme et coopératives

Le syndicalisme hésite sur la question des coopératives. Leur existence et leurs activités (pour ne pas dire leur commerce) voileraient la perception des salariés sur la nécessaire rupture avec le capitalisme. Elles occulteraient l'opposition Capital-Travail. Elles ne seraient qu'un placebo sur le régime d'exploitation et d'oppression. Bien au contraire, expliquent d'autres, elles participent à la construction de l'autonomie économique et politique du salariat. Elles sont des écoles de la pratique démocratique de la gestion de la société et élaborent des alternatives concrètes qui ne peuvent attendre les lendemains qui chantent. S'en remettre à demain, procrastiner les pratiques alternatives jusqu'au « grand soir », c'est prendre le risque de voir se répéter les dérives bureaucratiques d'hier en confiant à un tiers l'organisation de la société. C'est maintenant qu'il faut expérimenter notre nouveau monde. Quel que soit le côté dont on penche, le mouvement coopératif semble inépuisable et se renouvelle sans cesse. Les coopératives surgissent comme une réponse spontanée à des situations de crise où des producteurs ou des usagers tentent de construire ici et maintenant des réponses effectives à leurs besoins. Dans son œuvre transformatrice, le syndicalisme ne peut les ignorer. D'où l'intérêt d'initiatives comme l'Association pour l'autogestion, le Réseau de l'économie des travailleurs et des travailleuses, dont l'Union syndicale Solidaires et d'autres organisations syndicales sont parties prenantes.

Patrick Le Tréhondat

[Union syndicale Solidaires \(France\)](#), [Réseau syndical international de solidarité et de luttes](#)

[Association Autogestion \(France\)](#)